



N° 181250-2022/1-ACTS/DAJI

Date du : 22 novembre 2022

Rapport de présentation

OBJET : Délégation de signature madame Vaïtiaré BRIZARD - DAJI

PJ : un projet d'arrêté

Suite au départ de monsieur Quentin SESMAT le 24 octobre 2022, le poste de chef du service des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR) de la direction des affaires juridiques et institutionnelles a fait l'objet d'un avis de vacance de poste.

Ainsi, conformément à la procédure de recrutement mise en œuvre, madame Vaïtiaré BRIZARD, adjointe au chef du SAJR, a été retenue sur le poste et a donc pris ses fonctions le 1^{er} novembre 2022.

Il convient dès lors de lui accorder une délégation de signature permanente à l'identique de celle attribuée à son prédécesseur et d'abroger sa délégation de signature en qualité d'adjointe au SAJR (article 4).

Nous profitons de cette modification pour également abroger la délégation de signature de madame Karen NG qui a quitté ses fonctions au SSACA le 1^{er} novembre 2022 (article 7).

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.